

## Ville de Suresnes

### Défi 5 – Renforcer l'efficacité des politiques de stationnement sur voirie

#### 1 DESCRIPTION DU PROJET

- Mise en œuvre du nouveau plan de stationnement

Dès 2015, avec l'annonce de l'entrée en vigueur de la réforme du stationnement payant au 1er janvier 2018, la ville de Suresnes a lancé une réflexion puis une étude pour réviser son plan de stationnement. L'objectif, au-delà de l'anticipation de la décentralisation, était de mettre en œuvre une politique de stationnement efficace, et de remédier à la situation de saturation constatée dans les rues de Suresnes, qui pouvait s'expliquer par plusieurs facteurs : augmentation de la population et du nombre de véhicules en circulation, généralisation du stationnement payant dans les communes voisines (phénomène de report), stationnement des véhicules des salariés des nombreuses entreprises sur voirie, phénomène de véhicules « ventouses », etc.

Le nouveau plan de stationnement a été défini en lien avec la population (réunions publiques dans chaque quartier), accompagné d'un plan de communication progressif sur les différents supports de la Ville : magazine municipal, site Internet, Web TV, spot projeté au cinéma local, campagne d'affichage, etc.

Dès le 1er janvier 2017 :

- L'ancien plan a été significativement étendu : (passage de 620 places à 3 200 places payantes),
- Le zonage tarifaire simplifié (passage de 6 zones à 2 : une zone verte, plutôt résidentielle, et une zone rouge, rotative, plutôt commerciale),
- La tarification adaptée pour être compatible avec la réforme (tarif journalier maximal de 18 € en zone verte et de 23 € en zone rouge, équivalent au forfait post-stationnement à venir),
- L'usager peut payer son stationnement sur horodateur ou sur applications smartphone (PaybyPhone et Whoosh).

Un Observatoire du stationnement suresnois (OdS) a été mis en place. Il s'agit d'un collège réunissant 2 fois par an les acteurs locaux du stationnement. Y sont exposés et discutés l'évolution de l'offre et les nouveautés, les problèmes rencontrés et les demandes de développement. Les deux réunions 2017 de l'OdS ont permis de valider la modification et l'extension du plan de stationnement au 1er janvier 2018 : ainsi, certaines rues en zone verte sont passées en zone rouge, et les quartiers où du report a été constaté en 2017 ont été passés en zone verte. Le nombre de places payantes est désormais d'environ 4 473.

- La délégation de service public et les missions du délégataire

L'exploitation du stationnement payant sur voirie ainsi que l'animation de l'OdS et la communication sur le plan de stationnement ont été confiées par délégation de service public à la société Urbis Park Suresnes en août 2016, pour 10 ans. Urbis Park Suresnes est, entre autres, responsable de la matérialisation du plan de stationnement (études, marquage, pose/dépose des horodateurs, etc.), du contrôle du stationnement et de l'administration des FPS (depuis le 1er janvier 2018), la gestion des Recours administratifs préalables obligatoires (RAPO), et de la gestion des abonnements. La société développe également les supports de communication et d'information.

Le délégataire anime également la Maison du Stationnement. Il s'agit d'un local d'accueil et d'information pour les usagers qui souhaitent se renseigner, s'inscrire et s'abonner. Elle est ouverte 3 demi-journées par semaine.



Trois types d'abonnements, aux tarifs attractifs, sont disponibles : un abonnement « résident », un « professionnel », et un pour « professions et activités d'intérêt public », aux mêmes tarifs que les « résidents ». Ce tarif est accessible aux professions suivantes : agents de la fonction publique territoriale, d'état, et hospitalières, personnels des établissements publics communaux, personnels des associations intervenant au domicile des Suresnois et sous convention de partenariat ou en marché public avec la ville ou ses établissements publics communaux.

## 2

### LES ACTEURS DU PROJET

- Pilotage technique : service Environnement
- Pilotage politique : le Maire et son adjoint délégué à la Voirie, à la Circulation, à la Propreté, au Garage Municipal et à la Réglementation de l'environnement / l'adjoint à la Police municipale
- Services associés : les services Infrastructures et Réseaux, Juridiques, Finances, la Police municipale
- Membres de l'Observatoire du stationnement : élus et techniciens de la Ville, opérateurs du stationnement de voirie et des parkings souterrains, représentants des habitants, des commerçants et des entreprises de Suresnes, représentants des villes voisines.
- Éléments de coût :
  - Coût d'un horodateur neuf : 5 670 € TTC
  - Marquage au sol pour 2 600 places : environ 86 000 € TTC
  - ETP Prestataire : 10
  - ETP Mairie : 0,7

## 3

### VIE ET SUITES DU PROJET

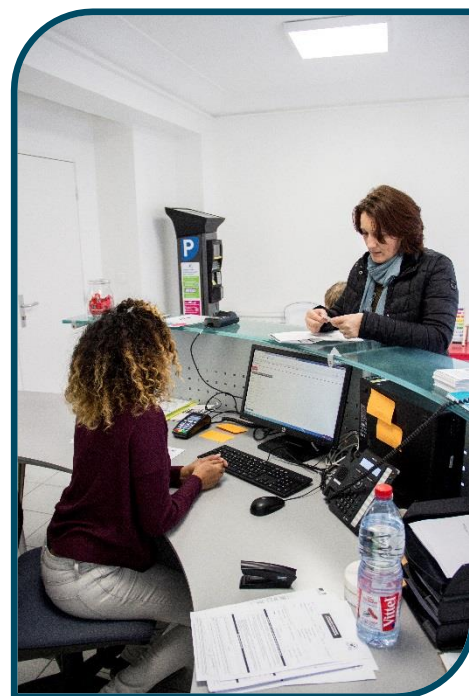
La mise en place du plan de stationnement a eu une action quasi immédiate avec une réelle amélioration des conditions de stationnement sur les zones rendues payantes en janvier 2017 :

- réduction de la durée moyenne de stationnement et du nombre de véhicules ventouses,
- amélioration de la rotation,
- plus de places disponibles pour les résidents en zone verte,
- plus de places disponibles pour les visiteurs et chalands en zones verte et rouge.

Les demandes d'abonnements ont connu une croissance continue dans la première année.

Afin d'améliorer les conditions de stationnement et plus globalement de la mobilité sur le territoire, de nouvelles évolutions seront nécessaires. L'Observatoire du stationnement a d'ores et déjà identifié une nouvelle extension du plan pour résorber la pression observée dans les rues qui n'ont pas encore fait l'objet du passage en stationnement payant.

Par ailleurs, le nouveau plan de stationnement a été bien accueilli par les résidents, et leur satisfaction a été confortée avec le constat d'un stationnement plus efficace et plus facile. L'inquiétude qui avait été exprimée par les habitants lors de la phase de communication et de concertation s'est estompée avec la concrétisation d'un réel service public.



Crédits photo Marine Volpi

La maison du stationnement de Suresnes

## 4

### CONTACT

Jean-Baptiste Cariou, Conseiller en écomobilité, Ville de Suresnes

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à [pduif@iledefrance-mobilites.fr](mailto:pduif@iledefrance-mobilites.fr)